

<https://ien-arbresle.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article230>

Inscription et admission des élèves

- Administratif - Directeurs - Inscription et admission des élèves -



Date de mise en ligne : mardi 18 juin 2013

Copyright © Circonscription de L'Arbresle - Tous droits réservés

L'inscription dans les écoles primaires relève de la compétence du maire.

L'admission est prononcée par le directeur de l'école.

Procédures d'admission et d'inscription, sur le site de la DSDEN du Rhône

www.ia69.ac-lyon.fr/inscription-a-l-ecole,229253,fr.html